



METTRE EN PLACE LE SAVOIR ROULER À VÉLO



CM2

GRAND LAC

ONDÉA

LA MOBILITÉ
NOUS
RAPPROCHE

CONTACT

remi.goudin@velodea.fr

METTRE EN PLACE LE SAVOIR ROULER DANS SON ÉCOLE – CM2

Le dispositif « **Savoir Rouler à Vélo** » promu par l'Etat, en lien avec l'Éducation nationale permet le développement de la pratique du vélo en toute sécurité pour l'entrée au collège.

Le programme consiste en 10 heures minimum de pratique avec une validation de blocs de compétence définis. Les objectifs pour les élèves sont les suivants :

- Devenir autonome à vélo
- Pratiquer quotidiennement une activité physique
- Se déplacer de manière écologique et économique

Dans ce cadre, Grand Lac a mobilisé des financements issus de sa politique mobilité et du programme de l'Etat « Génération Vélo » pour soutenir la mise en place du Savoir Rouler auprès de classes de CM2 dès la rentrée scolaire.

Les publics ciblés sont les élèves de CM2. Toutefois, pour les classes à niveaux multiples, les élèves de CE2 et CM1 pourront participer au programme.

COMMENT PARTICIPER AU PROGRAMME « SAVOIR ROULER À VÉLO » DE GRAND LAC ?

Pour participer au programme, les écoles devront transmettre une demande en remplissant le formulaire diffusé par mail (également en ligne sur grand-lac.fr).

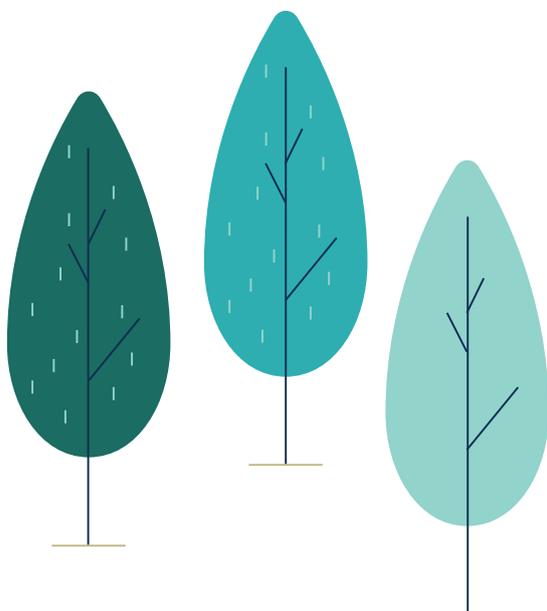
Les inscriptions seront traitées au fur et à mesure pour les dossiers répondant aux critères attendus. Les périodes d'intervention seront proposées en fonction des disponibilités des intervenants (septembre-décembre : 15 classes maximum / janvier-juin, 34 classes maximum).

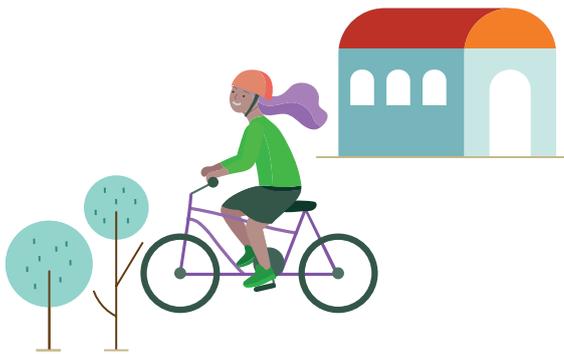
Les périodes d'intervention découleront de la date des demandes. 3 périodes clés sont programmées pour réceptionner les candidatures : 15/09/23, 20/12/23 et 01/06/24.

Une information sera transmise aux écoles lorsque les crédits seront épuisés.

Contact et renseignements :

Rémi Goudin – tel : 06 95 20 25 76
remi.goudin@velodea.fr





CONTENU DU "SAVOIR ROULER À VÉLO"

Les compétences à acquérir sont organisées en 3 blocs. A l'issue du bloc 3 une attestation de suivi du cycle SRAV sera délivrée pour chaque élève.

BLOC 1 Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner (2 à 5h minimum).

BLOC 2 Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route (3h minimum).

BLOC 3 Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique (2 à 5h minimum).

L'accompagnement des établissements scolaires dans le cadre de cet appel à projet est proposé sur un cycle complet (blocs 1, 2 et 3), un cycle intermédiaire (blocs 2 et 3 ou 1 et 3) ou un cycle spécifique bloc 3, au choix des écoles.

L'ensemble des animations et la validation des blocs devront être réalisés sur une même année scolaire.

MATERIEL

Les élèves emmèneront leur vélo pour la réalisation des séances. Velodea, sur demande des intervenants, pourra mettre à disposition 4 vélos au maximum par séance ainsi que 4 casques. Si le manque de vélos en bon état est plus important, l'école en informera Velodéa dès que possible et avant la signature de la convention.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE :

Dans le cas de la réalisation de 2 ou 3 blocs SRAV, il sera proposé 6 interventions de 3h par classe réalisées par un éducateur vélo diplômé ou 5 interventions auprès des élèves et 1 intervention/formation auprès des enseignants.

Le modèle d'organisation des séances présenté ci-dessous pourra être adapté en fonction des besoins identifiés par les enseignants.

1

OPTION 1 : CYCLES BASÉS SUR LE BLOC 1, 2 ET 3

- **BLOC 1 :**

Séance 1 : vérification des vélos, comment régler son casque, vérification du niveau des élèves sur un parcours test et apprentissage des notions de base

Séance 2 : validation du bloc 1 sur un parcours reprenant les 11 fondamentaux du socle commun

- **BLOC 2 :**

Séance 3 : parcours de circulation avec apprentissage des différents points de code de la route essentiels au cycliste. Apprentissage du partage d'informations en circulation

Séance 4 : validation du bloc 2 sur un parcours de circulation

- **BLOC 3 :**

Séance 5 : élaboration et découverte d'un circuit en circulation, avec explication des points de vigilance

Séance 6 : validation du bloc 3 avec mise en situation en circulation

2

OPTION 2. CYCLES BASÉS SUR LE BLOC 3 UNIQUEMENT

Séance 1 : vérification des acquis de bloc 1 et 2

Séance 2 : élaboration et découverte d'un circuit en circulation, avec explication des points de vigilance

Séance 3 : validation du bloc 3 avec mise en situation en circulation

3

OPTION 3. CYCLES BASÉS SUR LES BLOCS 2 ET 3 :

- **BLOC 2 :**

Séance 1 : vérification des acquis du bloc 1

Séance 2 : parcours de circulation avec apprentissages des différents points de code de la route essentiels au cycliste. Apprentissage du partage d'informations en circulation

Séance 3 : validation du bloc 2 sur un parcours de circulation

- **BLOC 3 :**

Séance 4 : élaboration et découverte d'un circuit en circulation, avec explication des points de vigilance

Séance 5 : validation du bloc 3 avec mise en situation en circulation

RÔLE DE CHACUN

GRAND LAC :

Porte le programme sur le territoire

- Fait l'avance de la totalité des fonds, sollicite une subvention de 50 % auprès du programme de l'Etat « Génération Vélo » et mobilise des financements issus de sa politique mobilité à hauteur de 25 %
- Missionne Vélodéa pour la gestion opérationnelle du programme
- Signe la convention tripartite entre l'établissement scolaire, Grand Lac et l'Agence Ecomobilité
- Centralise le reste à charge de tous les établissements et transmet les factures à chaque établissement scolaire

AGENCE ÉCOMOBILITÉ :

Coordonne la mise en œuvre des actions de mobilité et exploite le service Velodea pour le compte de Grand Lac

- Coordonne l'ensemble des interventions pour les établissements scolaires et les intervenants, les planifie avec l'établissement scolaire
- S'assure de la signature des conventions tripartites
- Mobilise les éducateurs vélo (de Vélodéa ou par le biais d'une sous-traitance avec un intervenant extérieur) ayant les diplômes requis
- Transmet à l'enseignant les attestations du SRAV pour chaque élève et se charge des démarches administratives sur les plateformes du SRAV et de Génération Vélo

DURÉE ET PÉRIODE D'ÉLIGIBILITÉ

Le cycle complet devra se dérouler **sur une même année scolaire, jusqu'à la validation du bloc 3.**

Les cycles pourront être réalisés à partir de septembre 2023. Les conditions financières mentionnées sont garanties jusqu'à novembre 2024 (date actuelle de fin des financements de Génération Vélo)



ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

Met en œuvre le dispositif auprès des élèves

- Signe la convention tripartite
- Mobilise le reste à charge à financer
- S'engage à réaliser l'ensemble du cycle choisi pendant l'année scolaire en cours et réaliser le bloc 3 en totalité dont une sortie sur route au minimum
- S'assure du nombre suffisant d'encadrants pour les sorties vélos
- S'assure du nombre suffisant de vélos et casques pour chaque séance, tel que mentionné dans la convention
- Organise les séances avec Vélodéa : nombre, lieu, organisation, planning
- Informe le conseiller pédagogique EPS de sa circonscription du projet et fait la demande de session d'agrément à destination des parents d'élèves ou tout accompagnant bénévole des sorties
- Complète l'application «Sortiscol»
- Règle la facture à la collectivité

FINANCEMENT

Le coût total des cycles par classe s'élève à 1700€ HT pour les cycles complets ou 2 blocs (1 et 3 ou 2 et 3), il est de 1300€ HT pour le bloc 3.

Les structures non soumises à la TVA devront s'acquitter du coût TTC.

Le reste à charge de l'établissement, à hauteur de 25% du coût HT, est le suivant :

Pour les classes >14 élèves

Bloc 1, 2, 3 ; Bloc 2, 3 ; bloc 1, 3 : 425€HT / classe, soit 510€ TTC

Bloc 3 : 325€/classe, soit 390€ TTC

Pour les classes <14 élèves

Bloc 1, 2, 3 ; Bloc 2, 3 ; bloc 1, 3 : 300€HT / classe, soit 360€ TTC

Bloc 3 : 240€ / classe, soit 288€ TTC

Une facture sera établie par Grand Lac à l'établissement scolaire pour le règlement.

Une vigilance devra être observée sur l'organisation des sorties prévues pour le bloc 3, les financements de « Génération Vélo » étant alloués sous réserve de la réalisation du cycle prévu dont le bloc 3 sur une même année scolaire. En cas de non réalisation de ce bloc, l'école assumera une partie des frais engagés par Grand Lac soit 1 000 € HT (1 200€ TTC) ; l'engagement financier de la collectivité étant conditionné à l'obtention de la subvention de Génération Vélo sous réserve de respecter le cahier des charges élaboré par l'État sur les conditions de contenu et de déroulement des blocs.